

## **Mérule et autres champignons lignivores**

### Objectif

Stage mérule en prévision d'application de la loi ALUR du 24/03/14 :

- Différencier les champignons des autres agents de dégradation biologique des bois
- Identifier le mérule au sein des champignons de pourriture cubique
- Rédiger un rapport orienté mérules adapté à la norme NF P03-200 "état parasitaire"

<b>Effectif</b>	15 à 18 stagiaires
<b>Coût</b>	Voir grille tarifs
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Public</b>	Diagnostiqueurs immobiliers, prescripteurs, entreprises de bâtiment, bureaux de contrôle

**Pré requis :** Avoir déjà effectué une formation « Etat du bâtiment relatif à la présence de termites selon NF P03-201 »

### Pédagogie

<b>Théorie</b>	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
<b>Moyens matériels</b>	Ordinateurs, vidéo projection.
<b>Moyens humains</b>	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
<b>Documentation</b>	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

### Programme

<b>Détail</b>	<p>Module 1 :</p> <p>Biologie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités sur la biologie des champignons</li> <li>- Conditions de développement des champignons lignivores</li> <li>- Cas particulier de la Mérule des maisons</li> </ul> <p>Identification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités</li> <li>- Identification des dégâts de pourriture cubique</li> <li>- Identification des dégâts de pourriture fibreuse</li> </ul>
---------------	--

- Identification des dégâts de pourriture molle
- Travaux pratiques dirigés
- Reconnaissance sur la base de photographies et d'échantillons
  - Cas particulier de la Mérule des maisons
- Module 2 :
- Conduite du diagnostic
- Identifier les causes d'infestation
  - Conduite du diagnostic "champignon"
  - Rédiger un rapport orienté mérules adapté à la norme NF P03-200 "état parasitaire"
  - Travaux pratiques

### Documents délivrés

Attestation de formation et Attestation de présence : délivrées à chaque stagiaire qui a suivi la formation.

### Remarque :

Formation incluant les nouvelles réglementations de la loi ALUR du 24 mars 2014.